

Modifié le 09/05/23

La forêt occupe près de 25 000 hectares, soit près du tiers de la superficie de la Métropole. Elle offre une grande diversité écologique liée au positionnement géographique de l'agglomération. La population est très attachée à ce patrimoine forestier. Cela s'exprime essentiellement par une très forte demande des habitants pour des espaces de détente et de loisirs.

Cette fonction d'accueil du public est primordiale pour les forêts périurbaines. Elle ne doit pas pour autant faire oublier les fonctions écologiques et économiques, toutes aussi importantes à préserver et à concilier, pour une gestion durable de la forêt.

La Métropole a décidé de s'engager dans une politique forestière forte en devenant animatrice, il y a plus de 10 ans, d'une Charte Forestière de Territoire.

La Charte Forestière de Territoire

Ce document partenarial regroupe l'ensemble des actions menées par tous les acteurs de la forêt sur les aspects social, économique et environnemental du milieu forestier.

Un premier plan d'action, validé en 2005, proposait 53 actions pour la période 2004/2008, essentiellement tournées vers l'accueil du public. La plupart de ces actions ont été mises en œuvre et certaines se poursuivent encore aujourd'hui.

Depuis une quinzaine d'année, les partenaires plébiscitent cette démarche, plusieurs plans d'actions se sont ainsi succédés :

- Sur la période 2010/2014 avec 73 nouvelles actions réalisées sur les 111 proposées (4 ayant été abandonnées).
- Sur la période 2015/2020 avec 40 actions dont 35% ont été finalisées, 55% ont connu des avancées parfois significatives et seulement 10% n'ont pas été mises en œuvre même en partie.

En 2020, les partenaires ont débuté une nouvelle phase de concertation pour une 4ème Charte Forestière de Territoire. La concertation s'est prolongée, du fait d'un contexte sanitaire non propice aux réunions de travail, jusqu'en mars 2021. Ce nouveau plan d'actions a été approuvé en juillet 2021 par le Conseil de la Métropole. 22 nouvelles actions sont ainsi proposées pour les prochaines années.

[Consulter le nouveau plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire.](#)

Table des matières